

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2013 - Convocation du 14 juin 2013

L'an deux mille treize le trois juin à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Brouzet les Quissac s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire Laurent ALBEROLA.....

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :.....

Présents : MMES GUENIOU Patricia – Thérèse LAURENS – MM. ALBEROLA Laurent – DAUDÉ Claude – CHAPON Thierry – Olivier HEYER – FEUILLADE Samuel.....

Absents : MME Lisbeth NATHAN – Sandrine BARRAL – M. Julien ROCHETTE donne pouvoir à Laurent ALBEROLA – CAZALIS Didier

Secrétaire de séance : Olivier HEYER

Approbation séance du 03 juin 2013 :.....

Le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 03 juin 2013. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la séance du 03 juin 2013.....

Choix du prestataire pour le débroussaillage des chemins :.....

Monsieur le Maire expose deux devis au conseil municipal. Thérèse LAURENS quitte la salle du conseil.

Monsieur le Maire indique que l'estimatif est de 60 heures de travail.

Le premier devis est à 50 euros HT de l'heure et le second à 39 euros HT de l'heure. Monsieur le Maire propose de retenir le devis de la SAS NATURE LANGUEDOC à 39 euros HT de l'heure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix du prestataire. Thérèse LAURENS réintègre la salle du conseil

Choix du prestataire pour le raccordement au tout à l'égout du presbytère, foyer et garage.....

Monsieur le Maire expose quatre devis au conseil municipal.

En raison de disparités techniques importantes, un choix ne peut être effectué. Un cahier des charges plus clair sera transmis aux différentes entreprises pour pouvoir comparer efficacement et équitablement les offres à venir.

La décision du choix du prestataire est reportée au conseil qui suivra la réception des offres.

Questions diverses :

- Convention du Pont du Gard : En échange d'une communication de la commune, le Pont du Gard s'engage à offrir gratuitement une carte d'abonnement par famille. Il faudra fournir, en Mairie, un justificatif de domicile et la carte grise du véhicule.
- Enfouissement des réseaux : Au titre de la subvention, il est proposé d'inscrire l'enfouissement des réseaux de la RD 208 et RD 208A des deux côtés du village.
- Végétaux : Il est interdit de planter des essences à troncs à moins de 4 mètres du bord de routes départementales. Il faut réfléchir à des spécimens types arbustes rustiques. Il est également indiqué que deux muriers platanes seront plantés dans la cour de l'école (partie gravillonnée).
- Assainissement : Certaines personnes ont été facturées à tort (personnes non raccordables) dans le village. Le nécessaire sera fait par la SAUR pour régulariser la situation (remboursement ou avoir).

Séance levée à 20h35

Le Maire,

Laurent ALBEROLA

